

MAIRIE DE GRIÈGES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle RENOUD, Maire.

Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra, Mme VILLARD Marie-Claire

Excusée : Mme GUILLET Maryse - Absente : Mme HOURLIER Claire

A été élue secrétaire de séance : Mme GREMY Annick

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 AVRIL 2018 :

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2018.*

2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA :

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont demandé au SIEA de mettre un terme au cofinancement de travaux autres que ceux dédiés à l'électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte **65548** en section de fonctionnement du budget de la commune.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du SIEA.*

3 – TRAVAUX DE VOIRIE 2018 : ROUTE DES 4 ARCHES

Le devis de la société EUROVIA pour les travaux de voirie 2018 s'élevait à 132 816.32 € TTC, dont 3 604,20 € pour le revêtement au droit de la gravière. La société gestionnaire de la gravière accepte de prendre en charge ces travaux.

*Le Conseil Municipal **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir avec l'entreprise : EUROVIA de CHALON-SUR-SAONE, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.*

4. SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET USÉES :

Une demande d'aide financière a été formulée auprès de l'Agence de l'Eau en septembre 2017. Une subvention pourrait être accordée par le Département concernant les eaux usées. Le Département percevra directement la subvention éventuelle de l'Agence de l'Eau et la reversera à la commune.

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,
- **AUTORISE** le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune de Grièges et à la lui reverser.

- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

5 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR JEUX, TABLES ET BANCS POUR LE GROUPE SCOLAIRE :

Le jeu de la cour des maternelles du groupe scolaire a dû être retiré en 2017 pour cause de vétusté et de non-respect des normes de sécurité en vigueur. Il est proposé au Conseil Municipal de le remplacer par une structure équivalente, adaptée aux 2-6 ans, composée d'une plateforme multi-activités et d'un toboggan.

De plus, les enseignants ont sollicité pour la cour des primaires l'installation d'une table, pour permettre aux enfants de faire des jeux calmes, ainsi que deux bancs.

Les deux devis demandés sont soumis à l'avis du Conseil municipal qui retient le devis de la société KGMAT Collectivité d'un montant de 3 841,61 € TTC pour l'achat d'un jeu, d'une table et de deux bancs pour le groupe scolaire.

6 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

La décision modificative n°3 doit être prise suite à une erreur d'imputation budgétaire concernant le guide du panier dégrilleur de la station de relevage de la Laiterie, à savoir :

Section d'Investissement. : c/21756-041 : - 2 304 €

c/2188 : + 2 304 €

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative n°3.*

7 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS :

La Communauté de Communes de La Veyle renouvelle auprès de la commune sa demande d'utilisation des locaux communaux pour l'Accueil de Loisirs Intercommunal du 23 au 30 juillet 2018 inclus puis du 2 au 27 août 2018 inclus. Les locaux concernés sont : le Local Jeunes ainsi que les aménagements extérieurs, les terrains de sports, la cantine et ses équipements (sauf du 23 au 30 juillet 2018), les vestiaires et douches du stade municipal, tout matériel pouvant servir au bon déroulement des séjours (ameublement, matériel de restauration), les fluides (eau, gaz, chauffage et électricité).

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec la communauté de communes de La Veyle de mise à disposition des locaux pour l'Accueil de Loisirs Intercommunal.*

8 – CONCERT DU 14 AOÛT :

La Commission Animation propose de faire appel à M. Christian RICHARD pour le concert du 14 août 2018. Le spectacle proposé, d'une durée de 2 heures, s'intitule « Le florilège intergénérationnel » et présente 2 à 3 chansons par décennie de 1918 à 2018. Le coût est de 650 € TTC.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** le choix de M. Christian RICHARD pour le concert du 14 août 2018.*

9 – DATES DES PROCHAINS CONSEILS :

Les séances des prochains conseils municipaux auront lieu les 21 juin, 19 juillet et 20 septembre 2018.

10 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

10.1 – COMMISSION COMMUNALE ANIMATION :

La Commission Animation travaille sur la suite de la rénovation des illuminations de Noël. Une proposition sera faite au Conseil Municipal lors de la séance de juillet.

L'ensemble des conseillers est invité à réfléchir sur la mise en place d'une nouvelle animation communale.

10.2 – COMMISSION INTERCOMMUNALE CULTURE :

Le festival « Festi'Veyle » aura lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2018 au domaine des Planons. Il est demandé aux communes de faire un maximum de publicité autour de cet évènement. Des bénévoles sont également recherchés pour aider à l'organisation.

10.3 – COMMISSION INTERCOMMUNALE JEUNESSE :

Suite au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, le centre de loisirs ouvrira à nouveau ses portes les mercredis. Trois sites seront proposés : Vonnas, Laiz et Grièges ou Crottet (à définir). Les inscriptions pourront se faire à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans le repas de midi.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

- Comme chaque année, le recrutement d'un saisonnier est nécessaire pour la gestion des espaces verts. Suite à une candidature spontanée, un jeune de Bey, étudiant en BTS Matériels Agricoles, a été recruté du 25 juin au 31 août. Du 4 juin au 22 juin, la commune fera appel à Val de Saône Intermédiaire de Replonges.

*Suite à la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création des postes d'adjoint technique et d'adjoint administratif temporaires, afin de faire face à un surcroît de travail lors des pics d'activités ou lors d'un congé maladie.*

- Suite au contrôle annuel de conformité de la salle polyvalente par le SDIS, il s'avère nécessaire que la porte à l'arrière de la scène soit une sortie de secours sur les deux battants. Deux solutions ont été étudiées : une barre basculante pour un montant de 670 € ou une barre poussoir pour un montant de 350 €.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** le devis de la société METALLERIE BROYER pour un montant de 350 €, pour l'installation d'une barre poussoir sur la porte de la scène de la salle polyvalente.*

- Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, un certain nombre de bandes podotactiles doivent être mise en place. Un devis a été demandé à la société HANDINORME pour un montant de 1 088,21 €. Les bandes seront posées par les agents communaux.
- Un second banc a été commandé en plus de celui prévu pour le Carron. Il sera installé au Vieux Bourg.
- La réalisation du chemin piétonnier de La Valla est actuellement stoppée suite au refus de trois propriétaires de céder la bande de terrain nécessaire.
- L'association Histoire et Patrimoine recrute des bénévoles pour la réalisation du pré-inventaire. Rendez-vous est donné à toutes les personnes intéressées le mardi 19 juin à 20h00 à la salle polyvalente de Grièges.
- Le Club de l'Amitié tient son repas de fin d'année le mardi 29 mai à 12h00 à Perrex. M. René GOYON y représentera la commune.
- Le samedi 19 mai de 10h00 à 17h00 auront lieu les portes ouvertes de la SEMCODA pour la vente des appartements du deuxième étage de l'espace de soins « Les Toits de la Veyle ».
- L'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes se tiendra le jeudi 14 juin à 11h00 à Bourg-en-Bresse. Mme Annick GRÉMY y représentera la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

A GRIEGES, le 18 mai 2018

Le Maire, Joëlle RENOUD

